

Compte Rendu du Conseil Municipal de Tonquédec

Séance du 13 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le 13 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, Maire.

Présents : Les Adjointes : M. René AUFFRET, Mme Joëlle NICOLAS, M. Patrick LE BONNIEC, Mme Marie-Yvonne LE MOAL et les Conseillers Municipaux : Mme Marianne RICHARD, M. Christophe MORELLEC, Mme Julie DENMAT, M. Tangi RUBIN, Mme Magali MARY, M. Louis LE RUE, Mme Maryline ROUCOULET, M. Jack LE BRIS, Mme Florence STRUILLOU, M. Joël PHILIPPE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Yvonne LE MOAL,

Date de la convocation : le 6 mars 2017 Date d'affichage : le mars 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du précédent conseil sans observation.

Ordre du jour :

- 1 – Devis élagage 2017,
- 2 – Tarif Restaurant Scolaire,
- 3 – Aménagement du poste Internet en libre accès,
- 4 – Indemnités des Elus,
- 5 – Devis contrôle réseaux pluviales bourg,
- 6 – Subventions 2017,
- 7 – Nettoyeur Vapeur Restaurant Scolaire,
- 8 – Planning du Bureau des Elections Présidentielles,
- 9 – Local commercial LTC Atelier Rubin,
- 10 – Temps d'Activités Périscolaires 2017-2018,
- 11 – Informations diverses.

Délibération n°20170313-01 : Devis Elagage 2017

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur Patrick LE BONNIEC présente aux Conseillers Municipaux les devis reçus concernant l'élagage et le fauchage des voies communales pour cette année.

Quatre entreprises ont répondu :

	Prix HT	HT/Km
ETA GEFFROY	6 016,00	128,00
GOELO TP	5 170,00	110,00
ETA TOUDIC	11 750,00	250,00
INTEM	6 615,00	160,00

Monsieur LE BONNIEC précise qu'il a été demandé, en plus cette année, de faire les nouvelles pousses des bois sur les talus pour réduire les problèmes d'élagage dans les fils de téléphone et de fibre dans les prochaines années. L'entreprise GEFROY ne peut pas faire cette option.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CHOISIT le devis de l'Entreprise INTEM au prix de 6 615 € HT soit 7 938 € TTC,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,
IMPUTE la dépense au compte 615231 du budget commune 2017.

Délibération n°20170313-02 : Tarif Restaurant Scolaire

Référence Nomenclature DE 7.1

Monsieur René AUFFRET présente aux Conseillers Municipaux la révision des tarifs des repas au restaurant scolaire. Malgré l'augmentation effectuée en septembre 2015 de 0,10 €, le coût des fournitures alimentaires des repas représente 2,44 € alors que nous facturons 2,10 € aux familles.

Monsieur AUFFRET propose aux Conseillers Municipaux d'augmenter de 0,10 € le prix du repas pour les enfants à compter du 1^{er} septembre 2017 soit à 2,20 € le repas.

Le tarif des repas adultes reste inchangé à 4,50 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE l'augmentation du tarif des repas des enfants de 0,10 € soit un prix pour les familles de 2,20 € par repas à compter du 1^{er} septembre 2017,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondant.

Délibération n°20170313-03 : Aménagement du poste Internet en libreaccès à la mairie

Référence Nomenclature DE 7.10

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux une possibilité d'obtenir une DETR (Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux) pour l'aménagement d'un poste Internet destiné à l'accomplissement des démarches administratives pour les usagers.

En effet, depuis que les demandes de CNI ne peuvent plus être déposées dans notre mairie, les usagers doivent se rendre à Lannion ou à Plouaret pour déposer les dossiers comme pour les passeports.

Afin de leur permettre d'accéder aux téléprocédures relatives à la pré-demande en ligne des CNI et des Passeports, il nous paraît important de moderniser l'espace internet libre-accès dans la mairie par l'investissement dans du matériel informatique et des travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE le projet d'aménagement et d'acquisition de matériel pour l'espace informatique en libre-accès afin d'effectuer les démarches administratives,
AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention DETR 2017 pour le financement de cet investissement,
IMPUTERA les dépenses au Budget Commune 2017.

Délibération n°20170313-04 : Indemnités des Elus

Référence Nomenclature DE 5.2

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des modifications apportées par le Décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable à partir du 1^{er} janvier 2017) concernant l'indemnité brut terminal de la fonction publique qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

Il est demandé aux Conseillers Municipaux de modifier les références de calcul des indemnités des élus en visant l'indice brut terminal et non la valeur de cet indice.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE que les indemnités de fonction des élus locaux seront calculées à partir du 1^{er} janvier 2017 sur l'indice brut terminal de la fonction publique.

Délibération n°20170313-05 : Devis Contrôle des réseaux d'eaux pluviales du bourg

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le devis reçu pour le contrôle des canalisations du réseau d'eau pluviale de la commune à réaliser en amont du projet d'aménagement du bourg.

L'entreprise ACT Diagnostique de Ploumagoar propose un devis au prix de 2 315,00 € HT soit 2 778,00 € TTC comprenant le nettoyage des collecteurs par curage hydrodynamique haute pression et l'évacuation des déchets en décharge agréée et l'inspection télévisée par passage de caméra couleur à tête rotative. Un rapport en 3 exemplaires sera fourni et un DVD.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité avec 13 POUR et 2 ABSTENTION

VALIDE le devis présenté par l'entreprise ACT Diagnostique au prix de 2 778,00 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier,
IMPUTE la dépense au Budget Commune 2017 compte 2313 opération aménagement du bourg.

Délibération n°20170313-06 : Subventions 2017

Référence Nomenclature DE 7.5

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les dossiers de demande de subvention pour l'année 2017 reçues des associations communales et extérieures.

Il est proposé, principalement, de maintenir les subventions versées à hauteur des montants de 2016, à savoir :

Subventions 2017

		Subventions 2017
1	Randonneurs du Château	98,00
2	Danses Bretonnes	0,00
3	Comité de jumelage	250,00
4	Tonquédec Hier et Aujourd'hui	331,00
5	Tonquédec ici et là-bas	82,00
6	Club des 2 Vallées	239,00
7	Birigou Breizh	160,00

8	Les cavaliers du léguer	82,00
9	Goûts et Couleurs	425,00
10	FNACA	153,00
11	ACE Assoc Jeunesse et Vie (pas de demande)	0,00
12	Kastell Club Tonquédois	2 059,00
13	Comité des Fêtes (+ subvention exceptionnelle 100 €)	761,00
14	Cyclos du Château	315,00
15	Chorale Moueziou Tonkedeg	107,00
16	Amicale Laïque	2 300,00
17	Amicale des Chasseurs	152,00
18	Boulou Breiz Tonquédec (subv 300 fin 2016 pour création)	0,00
	Compagnie Thinley	0,00
	Association des Jeunes de Tonquédec (en sommeil)	0,00
	Association Médiévale de Tonquédec (pas de demande)	0,00
Total associations communales		7 514,00
2	Ch des métiers Ploufragan (1 élève en 2016 : 2 élèves en 2017)	100
4	Maison Familiale Rurale Plerin 22 (1 en 2016 ; 1 en 2017)	50
	collège 3ème (voyage à Normandie mais 2017 : 6 élèves)	90
	Collège 6ème pas de voyage	0
/	Collège 5ème pas de voyage	0
/	Collège 4ème (voyage en Irlande mai 2017 : 6 élèves)	180
	RASED (1€ par enfant rentrée 2016 = 97 enfants)	97
5	CFA Bâtiment Plérin (2 élèves en 2016 ; 1 élève en 2017)	50
1	Collège François Clec'h (5 élèves en 2016)	0
3	Lycée professionnel de Dinan (1 élève en 2016)	0
	Voyage scolaire CM Tonquédec (45 euros*25 élèves)	1215
Formations Ecoles		1782
33	Aide aux Mères / Domicile Action Trégor	35
2a	souvenir français carré militaire	200
	GDS (0,08€ x 1783 en 2015) (subvention du département)	0
	Comice agricole Plouaret	0
	Tri Palikell	50
1	Association Rêves de clown	50
34	Association Don du Sang du léguer	50
31	Association VMEH section Lannion	50
15	Association handi Sport Basket Lannion	50
10	Association Sclérose en Plaques	50
37	Association Fondation du Patrimoine	120
	CAUE (0,10 euros x habitants)	118,8
Autres Associations		773,8
	Restaurant du Cœur	230
	2ème association	230
	frais centre alimentaire du Trégor	149,5
	frais Banque Alimentaire report 2016 477 + 2017 165)	642
Commission CCAS		1251,5
Subventions (chap 65 compte 6574)		11 321,30
14	Bibliothèque (chap 011 compte 6065)	1 500,00
Total Général		12 821,30

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**VALIDE
IMPUTE
AUTORISE**

le tableau des subventions 2017 présenté ci-dessus,
les dépenses au compte 6574 du Budget Commune 2017
Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

Délibération n°20130313-07 : Modification Matériel Restaurant Scolaire

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur René AUFFRET informe les Conseillers Municipaux d'un changement demandé dans le cadre des acquisitions pour maintien dans l'emploi de notre agent au Restaurant Scolaire.

Suite aux essais des machines permettant le maintien dans l'emploi, les recommandations du médecin de prévention, nous oblige à changer le nettoyeur vapeur.

Aussi il vous est proposé un devis de l'Entreprise PLG au prix de 3 843 € HT soit 4 611,60 € TTC en remplacement.

L'ensemble du projet se compose donc :

Activité / Tâche	Matériel standard utilisé sur le poste	Montant matériel standard	Matériel proposé pour compenser le handicap	Montant matériel adapté	Taux d'utilisation	Montant plafonné pris en charge par le FIPHFP	Montant proposé à la prise en charge par le FIPHFP
nettoyage cuisine	utilisation de chimie et matériel abrasif. Entraîne des angles articulaires importants impactant pour l'épaule	300 €	mise en place d'un nettoyeur vapeur permettant de nettoyer et désinfecter en préservant l'agent	4 611,60 €	100%	10 000 €	4 311,60 €
nettoyage sol	utilisation de balais entraînant des angles articulaires importants	50 €	mise en place d'une autolaveuse adaptée avec bras articulé	3 427,26 €	100%	10 000 €	3 377,26 €
préparation et manutention en cuisine	utilisation de chariots cantine non réglables	100 €	mise en place d'un chariot cantine réglable par manivelle	3 191,62 €	100%	10 000 €	3 091,62 €
assise réserve	assise inadaptée au travail de préparation des stocks, menus et tâches "administratives"	50 €	mise en place d'un siège adapté à un bureau haut	423,25 €	100%	10 000 €	373,25 €
utilisation matériel ménage	matériel inadapté, chariot non adapté à la pré imprégnation, roues trop petites...	50 €	adaptation du chariot de ménage pour permettre l'utilisation de la méthode de pré imprégnation : 1 seau hermétique 10l, 1 support plat 40cm à poche, 1 manche télescopique ergonomique, 2 filets de lavage languettes 80*80, bac plastique porte seaux, 4 roues 150 diamètre, 3 supports manches, 1 kit vitres	259,44 €	50%	10 000 €	104,72 €
			Total déboursé collectivité				Total
				11 913,17 €			10 000,00 €

Les dépenses d'investissement seront de 11 913,17 € TTC. Le FIPHFP pourrait nous accorder une prise en charge de 10 000 €. Soit un solde pour la commune de 1 913,17 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE le projet d'acquisition de matériel pour le maintien dans l'emploi de l'agent au Restaurant Scolaire présenté ci-dessus sous réserve de la prise en charge par le FIPHFP de la somme de 10 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande de prise en charge auprès du FIPHFP suivant les recommandations du Médecin de prévention et du rapport de l'Ergonome du Centre de Gestion des Côtes d'Armor,

IMPUTE les dépenses au compte 2158 du Budget Commune 2017.

Question n°8 : Planning des permanences du Bureau de Vote des Elections Présidentielles 2017

Le 23 Avril 2017

Le 7 Mai 2017

8h00 à 10h15	- Jean-Claude LE BUZULIER - Patrick LE BONNIEC - Magali MARY	- Jean-Claude LE BUZULIER - Patrick LE BONNIEC -Magali MARY
10h15 à 12h30	- René AUFFRET - Louis LE RUE - Joëlle NICOLAS	- René AUFFRET - Louis LE RUE - Joëlle NICOLAS
12h30 à 14h45	- Marie-Yvonne LE MOAL - Florence STRUILLLOU - Joël PHILIPPE	- Marie-Yvonne LE MOAL - Florence STRUILLLOU - Joël PHILIPPE
14h45 à 17h00	- Christophe MORELLEC - Tangi RUBIN - Marianne RICHARD	- Christophe MORELLEC - Tangi RUBIN - Maryline ROUCOULET
17h00 à 19h00	- Jacky LE BRIS - Julie DENMAT - Maryline ROUCOULET	- Jacky LE BRIS - Julie DENMAT - Marianne RICHARD

Question n°9 : Local Commercial LTC – Atelier RUBIN

Monsieur Tanguy RUBIN informe les Conseillers Municipaux de son départ du local qu'il louait à LTC rue de la fontaine à Tonquédec. Le Bâtiment d'environ 50 m² sur 2 niveaux sera disponible pour début avril 2017.

Question n°10 : Temps d'Activités Périscolaires 2017-2018

Madame Marianne RICHARD demande aux Conseillers Municipaux leur avis concernant les préparations des TAP de l'année scolaire 2017-2018 suite aux diverses informations dans les programmes des candidats à l'élection présidentielle.

Le Conseil propose de lancer les recherches des activités en mettant une réserve sur la poursuite ou non de ces périodes suivant les résultats des élections.

Informations diverses :

1) Courrier RD 31 du Département des Côtes d'Armor :

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des réponses aux questions posées au Département des Côtes d'Armor concernant la signalisation routière au sol et l'aménagement d'une zone à 70 km/h de buhulien à tonquédec.

Pour les deux questions, il a été répondu que ce n'était pas programmé et pas nécessaire.

2) Frelons Asiatiques

Monsieur le Maire rappelle que les reines des frelons asiatiques sont actuellement sorties d'hibernation et commence à préparer les nids primaires. Aussi, il est important de bien surveiller les cabanes et le mobilier de jardin, les abris bois, tous les recoins où elles pourraient s'installer.

Prévenir la mairie si vous découvrez un nid et ne pas y toucher. Nous interviendrons rapidement pour le détruire avec la reine sinon elle ira refaire un nid ailleurs.

3) Dates à retenir

Cérémonie du 19 mars : Dimanche 19 mars à 11h en mairie ou 11h15 au monument

Cérémonie du maquis de Kerguiniou : Dimanche 21 mai (vin d'honneur à Tonquédec)

Conseil Municipal avec vote des budgets : Vendredi 7 avril à 18h00 en mairie.

Aucune autre question n'est soumise, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 21h30.